



Comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants, 15/12/25

Déclaration préalable FNEC-FP FO

Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs,

la FNEC-FP FO a toujours été opposée à la « masterisation » de la réforme de la formation des enseignants, mise en place en 2009-2010. Le concours en M2, à bac+5, a contribué de manière prévisible à une baisse constante du nombre de candidats aux concours, du premier comme du premier second degré. La nouvelle réforme prend enfin en compte la réalité en plaçant les concours à Bac+3.

Nous attendons de voir vos annonces concernant les « fast tracks » mais leur suppression irait dans le bon sens sans être suffisante. D'autres mesures de cette réforme viennent encore dégrader la situation.

- Cette réforme est à l'origine une profonde déstructuration des maquettes des licences disciplinaires par l'aménagement de parcours spécifiques de préparation aux concours de professeur des écoles comme du second degré. Au niveau du Master, le référentiel imposé par le ministère de l'Éducation nationale contrevient au principe de la liberté académique des universitaires : ces derniers doivent définir eux-mêmes le contenu des diplômes qu'ils décernent. C'est dans ce cadre que la FNEC-FP-FO continue de dénoncer la masterisation maintenue dans ce nouveau format. En outre, il reste à mettre en place une véritable formation professionnelle initiale, financée par le budget de l'État.

- La question du financement est en effet importante : la réforme fait peser, sur des universités la charge de trouver le surplus d'heures nécessaires à la mise en place des différents parcours de formation. Or beaucoup d'universités ne disposent pas de ces heures. La seule option est d'amputer les parcours disciplinaires, ou bien de supprimer des parcours existants : ainsi des préparations au concours de PE sont vouées à disparaître, en particulier dans les académies de Rennes et d'Orléans. C'est non seulement une privation de chances de réussite pour les étudiants des départements concernés, mais aussi la mise en péril des postes des collègues qui assuraient ces formations.

- Il reste aussi, bien sûr, des dégradations importantes issues de la « masterisation » et qui sont maintenues. Les concours de la fonction publique doivent être basés sur la base d'épreuves disciplinaires objectives. Nous ne pouvons donc que dénoncer le recul des exigences disciplinaires, au profit d'épreuves relevant de l'entretien de motivation, ou de conformation aux attentes de la hiérarchie.

C'est notamment pour toutes ces raisons que la FNEC FP-FO s'est associée à toutes les autres organisations syndicales pour demander un minima un moratoire lors de la nouvelle présentation de la réforme au printemps dernier. En réalité, les organisations syndicales n'ont jamais été consultées sur le projet qui est aujourd'hui mis en œuvre. C'est pourquoi il faudrait que les ministères rouvrent les négociations sur l'ensemble de la réforme, ainsi que l'ont demandé toutes les organisations syndicales.

Pour la FNEC FP-FO, la participation à ce « comité de suivi » n'est donc en aucun cas un blanc-seing accordé à la réforme et nous continuerons à y porter nos revendications, en défense des personnels, du statut et des enseignements universitaires disciplinaires.